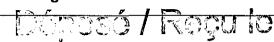


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteui belge





2 4 JAN. 2379

ຄະເດລະເອີ du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0428 818 201

Dénomination

(en entier): HLB DODEMONT-VAN IMPE & C°

(en abrégé) :

Forme juridique : Société civile sous forme juridique d'une société coopérative à

responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Watermael-Boitsfort

Objet de l'acte: Pouvoirs

Extrait du Conseil d'administration du 25 septembre 2018

Le conseil d'administration décide d'abroger, avec effet à ce jour, les pouvoirs spéciaux attribuées :

- aux Messieurs Luc De Puysseleyr et Guy Cox, par décision du conseil d'administration du 22 décembre 2014, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 16 mars 2015, sous le numéro 15039652;

à Monsieur Pascal Gérard, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011 publiée aux annexes du Moniteur Belge du 13 février 2012, sous le numéro 12044613;

-à Monsieur Alain Malmedy par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2010, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 23 février 2011, sous le numéro 11029075;

En outre le conseil d'administration décide d'abroger les pouvoirs spéciaux attribués aux gérants, notamment à Monsieur Christian Van Praet, par décision de l'assemblée générale exceptionnelle du 21 décembre 2010, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 23 février 2011 sous le numéro 11029075

Le Conseil d'Administration confirme, à toutes fins utiles, que conformément les dispositions des statuts de la société celle-ci est valablement représentée pour tous les actes et engagements relatifs à la gestion; journalière par un administrateur-délégué, agissant seul.

De plus le conseil d'administration confirme, à toutes fins utiles, que pour tous les actes et dispositions (qui ne concernent pas la gestion journalière) la société est représentée valablement par deux administrateurs, agissants conjointement.

DEUXIEME DECISION

Ensuite le conseil d'administration décide d'accorder, conformément aux dispositions des statuts de la société, les pouvoirs spéciaux suivants :

- Auxdirector/managers désignés au sein de la société :
- oSigner les rapports, les attestation et toute correspondance à caractère professionnel;
- oSigner toute correspondance à caractère professionnelle, en matière de fiscalité et de comptabilité;
- oSigner toute correspondance à caractère non-professionnel:
- oOrganiser le travail et donner des instructions au personnel qui dépend d'eux:
- oAccepter toutes les relations professionnelles avec la clientèle, en particulier par la signature de contrats de prestations de services, la représentation de la société aux assemblées générales, conseil d'entreprise;
 - oReprésenter la société auprès de la poste et des chemins de fer.

Aux gestionnaires de dossiers désignés aux seins de la société;

- oSigner toute correspondance à caractère professionnel
- oSigner toute correspondance à caractère non-professionnel;
- oOrganiser le travail et donner des instructions au personnel qui dépend d'eux;
- oReprésenter la société auprès de la poste et des chemins de fer;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »),



Les personnes suivantes ont été désignées par le conseil :

Director/manager de la société:

- -Soc.Civ sous forme de société en commandite simple G. Cox (NN 0560.779.269)., Langerijt 19 à 2990 Wuustwezel, représentée par son représentant permanent Guy COX, (IBR A02465), Langerijt 19 à 2990 Wustwezel
- -HLB Luc De Puysseleyr & C° SPRL (NN b0445.392.227), Roderveldlaan,3 à 2600 Berchem représentée par son représentant permanent Luc DE PUYSSELEYR (IBR A00796), Ruiterstraat 64 te 9130 Beveren
 - -Pascal GERARD (IRE A02000), Rue de Sart-Dames-Avelines 48 à 6210 Le Bons Villers
 - -Alain Malmedy (IRE A01343), Avenue du Bois Impérial Rognac à 4212 Neupré

Manager financier interne de la société

Les personnes suivantes ont été désignées par le conseil :

Senior manager de la société:

- -Soc.Civ sous forme de société en commandite simple G. Cox (NN 0560.779.269)., Langerijt 19 à 2990 Wuustwezel, représentée par son représentant permanent Guy COX, (IBR A02465), Langerijt 19 à 2990 Wustwezel
- -HLB Luc De Puysseleyr & C° SPRL (NN b0445.392.227), Roderveldlaan,3 te 2600 Berchem met als vaste vertegenwoordiger Luc DE PUYSSELEYR (IBR A00796), Ruiterstraat 64 te 9130 Beveren
 - -Pascal GERARD (IRE A02000), Rue de Sart-Dames-Avelines 48 à 6210 Le Bons Villers
 - -Alain Malmedy (IRE A01343), Avenue du Bois Impérial Rognac à 4212 Neupré

Manager financier interne de la société

Néant

intervenants, déclarent accepter les pouvoirs exceptionnels qui leur sont accordés et les respecteront.

Pour extrait conforme, le 25 septembre 2018 SPRL Christian Van Praet Représentée par VAN PRAET CHRISTIAN Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).